

Commission Inondation du SAGE ALLAN
Réunion du 8 juillet 2014
Conseil Général du Territoire de Belfort

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
POIVEY Gérard	Conseil général 70	
MAUFFREY Jacques	Maire de Chaux	mauffrey.jacques@orange.fr
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny	herve.grisey@wanadoo.fr
BRINGOLD-SAVARY Virginie	Pays Montbéliard Agglomération	virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr
ENSELME Florian	Pays Montbéliard Agglomération	florian.enselme@agglo-montbeliard.fr
RICHE Myriam	CC Sud Territoire	myriam.riche@cc-sud-territoire.fr
GANDON Grégory	CAB	ggandon@agglo-belfort.fr
QUENOT Anne	AUTB	aquenot@autb.fr
LYVINEC Ewen	EPTB Saône et Doubs	ewen.lyvynec@eptb-saone-doubs.fr
GROUBATCH Gérard	FNE	tbne@neuf.fr
BOUGET Gérard	CPEPESC	gerard.bouget@wanadoo.fr
BEAUME Colette	URIAP	colette.beaume@orange.fr
STUTZ Claire	DDT90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
BLANC Jean-Marc	DDT90	jean-marc.blanc@territoire-de-belfort.gouv.fr
VEREECKE Julie	DREAL	julie.vereecke@developpement-durable.gouv.fr
BOUJARD Olivier	DREAL	olivier.boujard@developpement-durable.gouv.fr
JACQUET Arnaud	Géo-Hyd	arnaud.jacquet@anteagroup.com
GRABOWSKI Romain	Géo-Hyd	romain.grabowski@anteagroup.com
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs
QUENOT Christian	Maire de Courcelles lès Montbéliard
	Mairie d'Audincourt
	Agence de l'Eau RMC
	DDT70
	Conseil général 90
	République et canton du Jura, Office de l'environnement

Le support de présentation de la réunion est disponible sur le site internet de l'EPTB <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE> dans la rubrique « Documents ».

1. Introduction par M. le Président

M. Gérard POIVEY (Conseil général 70), président de la commission thématique « Inondation » du SAGE Allan, souhaite la bienvenue aux participants et introduit la réunion en donnant des éléments de calendrier des travaux du SAGE : la réunion précédente des commissions thématiques consistait en la présentation des deux premières phases de l'étude socio-économique en cours, le diagnostic socio-économique et les tendances d'évolution. Depuis, l'étude a été consolidée par les avis et contributions de différents partenaires et une nouvelle phase est proposée lors de cette réunion. Il s'agit de la construction des mesures du SAGE, c'est-à-dire choisir ensemble quels éléments et quelles actions inscrire derrière les objectifs que la CLE s'est fixée. Il cède ensuite la parole au prestataire en charge de l'étude socio-économique.

2. Présentation de la méthode

Diapositives 1 à 12

Après avoir donné des éléments de contexte, calendrier et méthode, Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) donne la grille de lecture pour la suite de la présentation et les propositions faites sur chaque mesure.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que certaines propositions exprimées lors de réunions précédentes de la commission Inondation ont été rattachées à l'enjeu transversal de gouvernance. Il s'agit notamment d'éléments qui concernent l'aménagement, la sensibilisation ou l'accompagnement des collectivités.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) ajoute que la réunion doit consister en un véritable temps d'échanges et de contributions sur le plan d'actions et le dimensionnement qui sont proposés en séance. La séance de travail et la configuration restreinte de l'assemblée doivent permettre à chacun de donner son avis sur les propositions, voire d'en faire de nouvelles.

3. Objectif n°10 du SAGE Allan - « Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation »

Diapositives 13 et 14 – mesure 25 : Accompagner la mise en œuvre des outils existants

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que cette mesure fait suite à la proposition de différents partenaires qui souhaitent développer des outils de communication pédagogiques pour éviter les confusions entre les différents outils réglementaires.

Anne QUENOT (AUTB) conforte cette proposition et fait référence à un guide d'introduction sur la compatibilité des documents d'urbanisme élaboré par le comité de bassin Rhône Méditerranée. Elle ajoute que la révision des PPRI serait l'occasion de renseigner les nouvelles équipes politiques communales sur leur mise en application. Elle conclut que les agences d'urbanisme se feront relais de tels outils d'information, en partenariat avec les services de l'Etat.

Florian ENSELME (PMA) propose de développer la rédaction de la mesure de cette communication, notamment pour l'optimisation des aménagements en zones inondables.

Pour donner suite à un questionnaire de Géo-Hyd, Jean-Marc BLANC (DDT90) et Olivier BOUJARD (DREAL) assurent que les services de l'Etat ont déjà un certain nombre de documents qui pourront être repris et adaptés. Le périmètre d'intervention de l'EPTB Saône et Doubs pour développer un outil méthodologique pourra être envisagé mais tout son périmètre d'intervention n'est pas concerné par les inondations.

Diapositives 15 et 16 – mesure 26 : Définir les secteurs à enjeux ruissellement pour une meilleure prise en compte dans la gestion foncière

Grégory GANDON (CAB) réagit en émettant des doutes importants vis-à-vis d'une éventuelle acquisition foncière par les collectivités et préfère dans l'intitulé de la mesure évoquer une gestion urbaine et non foncière.

Après soumission de ces propositions à l'assemblée, des modifications seront apportées en ce sens.

Virginie BRINGOLD-SAVARY (PMA) regrette que la problématique des ruissellements soit dissociée de celle des eaux pluviales. Elle témoigne de la politique de PMA dans laquelle la thématique du ruissellement est intégrée dans le cadre des dimensionnements des bassins de stockage, gestion des eaux pluviales. Elle propose de regrouper cette mesure avec la suivante.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) explique que la mesure 26 est une mesure de connaissance et d'identification des secteurs les plus contributeurs au ruissellement. La mesure 27 est une mesure plus opérationnelle par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales en secteurs urbains.

Myriam RICHE (CCST) conforte l'intérêt des propositions : la mesure 26 est une mesure de connaissance, la 27 est focalisée en milieu urbain et la 29 en milieu rural.

Diapositives 17 et 18 – mesure 27 : Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Virginie BRINGOLD-SAVARY (PMA) interroge sur l'intérêt pour les collectivités de se doter d'un schéma directeur d'assainissement avec les coûts que cela peut représenter. Elle ajoute que la nécessité d'infiltrer les eaux pluviales, comme PMA l'a fait sur son territoire, est une politique qui pourrait être généralisée au périmètre du SAGE sans l'outil des schémas d'assainissement. Elle témoigne ensuite de la politique conduite par PMA : la priorité est l'infiltration à la parcelle mais en cas d'impossibilité la régulation des débits de fuite est fixée à 20 L/ha/s. De plus, il est possible d'abaisser le seuil dans certains cas à 2 L/ha/s, cette régulation entraînant des aménagements conséquents.

Grégory GANDON (CAB) rappelle que l'infiltration et autres techniques alternatives de gestion des eaux pluviales ne sont pas possibles sur l'ensemble du périmètre du SAGE puisqu'elles sont relatives à la nature du sol et sous-sol. Il ajoute des contraintes d'aménagement déjà élevées à travers la réglementation et les dossiers loi sur l'eau et estime le niveau d'ambition proposé en séance trop élevé et irréaliste.

Myriam RICHE (CCST) ajoute que, comme dans tous les services d'assainissement des collectivités, un règlement eaux pluviales est développé au sein de la communauté de communes du Sud Territoire sans qu'il n'y ait nécessité d'élaborer un schéma d'assainissement ou de provoquer sa révision. Elle conclut que la mise en œuvre de la redevance eaux pluviales n'est pas pressentie dans les politiques actuelles.

Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) et Marie-laure BERTHOMMÉ proposent de reprendre la rédaction de la mesure en encourageant les collectivités à développer leurs schémas d'assainissement, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et lors des révisions de ces schémas, ou à mettre en œuvre des prescriptions techniques via les PLU (cette mesure restant bien une préconisation du futur PAGD et non une règle). La mesure s'appuiera également sur une préconisation d'un débit de fuite à 20 L/ha/s pour homogénéiser les politiques à l'échelle du SAGE, tout en laissant une marge de manœuvre aux collectivités qui pourront inscrire des éléments plus contraignants lorsque cela s'avère nécessaire.

Anne QUENOT (AUTB) et Florian ENSELME (PMA) confirment l'utilité d'uniformiser une valeur de prescription à l'échelle du SAGE pour les communes et communautés de communes qui présenteraient actuellement de faibles niveaux de mise en œuvre de techniques alternatives.

4. Objectif n°11 du SAGE Allan - « Réduire les effets de l'aléa sur le territoire »

Après définition des termes « vulnérabilité » et « aléa » par la DREAL, Florian ENSELME (PMA) propose de reformuler l'objectif n°11 dans sa terminologie : « Agir sur les effets de l'aléa sur le territoire ». Cette modification sera effectuée, les documents du SAGE pouvant évoluer (dans une certaine proportion) tout au long de son élaboration et jusqu'à son approbation définitive.

Diapositives 21 et 22 – mesure 28 : Identifier et préserver les zones d'expansion de crues

Gérard GROUBATCH (FNE) déplore qu'il y ait encore des zones constructibles en zonage PPRI.

Grégory GANDON (CAB) interroge sur l'opportunité de mener une étude de localisation des zones d'expansion de crues pour ce qui concerne les zonages PPRI ou les cartes zones inondables, déjà suffisamment cartographiés.

Anne QUENOT (AUTB) précise que la servitude des PPRI s'impose aux documents d'urbanisme, les périmètres doivent donc être signalés dans les règlements. Elle interroge ensuite sur la définition des zones d'expansion de crues, réglementaire ou non.

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que la méthode utilisée sur le bassin Allaine et dans le cadre du contrat de rivière (étude portée par le Conseil général 90) consistait notamment en une analyse de cartographies anciennes pour évaluer l'évolution du lit des cours d'eau.

Myriam RICHE (CCST) indique que l'étude proposée par le SAGE aurait une réelle plus-value si elle permettait d'évaluer le fonctionnement existant : pour les zones d'expansion de crues déjà identifiées dans les PPRI, il faudrait vérifier qu'elles fonctionnent correctement en lien avec le lit mineur du cours d'eau et non pas seulement en cas de grosse crue (à cause par exemple d'un lit trop fortement incisé).

Olivier BOUJARD (DREAL) et Florian ENSELME (PMA) confortent cette approche en proposant de relier la mesure à une thématique milieux et gestion naturelle des crues, en lien avec les travaux de restauration morphologique et annexes hydrauliques. Les zones d'expansion de crues naturelles seront délimitées plus grossièrement que les zones inondables et leurs fonctionnalités devront être caractérisées pour assurer leur préservation.

Après proposition de Géo-Hyd de conserver ces contributions dans la mesure n°37 qui concerne les espaces de mobilité, Florian ENSELME (PMA) soutient l'utilité de conserver la mesure directement liée à l'enjeu inondation pour améliorer les fonctionnalités écologiques de ces zones (le gain hydrologique étant sans doute mineur).

Diapositives 23 et 24 – mesure 29 : Favoriser les méthodes culturelles limitant l'érosion

Romain GRABOWSKI (Géo-Hyd) précise que la mesure, proposée et travaillée avec la Chambre interdépartementale d'agriculture 25/90 en amont de la réunion, est en lien avec la mesure n°17 « Poursuivre l'animation agricole et développer le conseil aux exploitants » de l'enjeu qualité.

5. Objectif n°12 du SAGE Allan - « Améliorer la gestion du risque inondation »

Diapositives 27 et 28 – mesure 30 : Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde, optimiser et favoriser la solidarité intercommunale

Grégory GANDON (CAB) rappelle que les PCS sont des outils réglementaires qui s'imposent aux communes et s'inquiète du fait que soit indiquée une extension sur le périmètre du SAGE, de fait obligatoire. Il ajoute que les PCS ne concernent pas uniquement l'enjeu inondation et demande s'il est souhaité que soient instaurés des Plans Intercommunaux de Sauvegarde ou une coordination des PCS à l'échelle d'un bassin versant. Il assure que l'établissement des Plans Intercommunaux de Sauvegarde serait difficile à mettre en œuvre à l'heure actuelle de par un manque de compétence des communes. Après le rappel par Géo-Hyd de la future compétence GEMAPI qui sera accordée aux communes, Grégory GANDON (CAB) ajoute que la coordination des PCS sur le plan inondation est intéressante, par exemple en cas de simulation d'exercice, mais pas sur l'ensemble du contenu des PCS.

Olivier BOUJARD (DREAL) et Myriam RICHE (CCST) proposent d'inscrire dans la mesure deux niveaux d'ambition : 1. Articulation des PCS sur le volet inondation et 2. Etablissement de Plans Intercommunaux de Sauvegarde.

Diapositives 29 et 30 – mesure 31 : Gérer les bassins existants : prendre en compte l'aléa d'un dysfonctionnement des ouvrages, améliorer la sûreté des ouvrages et terminer ceux encore en travaux pour écrêter au mieux les crues

Florian ENSELME (PMA) conforte l'utilité et la nécessité de la mesure. Il propose toutefois de réduire le délai de mise en œuvre à un an, la mesure concernant essentiellement la mise en place d'un comité de suivi des gestionnaires (avec des réunions une à deux fois par an pour des outils de suivi mutualisés), déjà initié par PMA et le Conseil général 90 et à conforter avec la future compétence GEMAPI. Enfin, il suggère de reformuler la mesure « gérer les ouvrages » pour englober les digues et les bassins.

Diapositives 31 et 32 – mesure 32 : Améliorer le dispositif d'alerte sur les cours d'eau principaux, mettre en place un dispositif sur les cours d'eau secondaires

Olivier BOUJARD (DREAL) et Julie VEREECKE (DREAL) précisent que l'interlocuteur privilégié pour ce qui concerne le suivi hydraulique des cours d'eau principaux est la DREAL Rhône Alpes alors que celui des petits cours d'eau est la DREAL Franche-Comté. Ils ajoutent que 120 stations sont suivies en Franche-Comté en instantané, la plupart ayant des données télétransmises en temps réel pour le système d'alerte de crues. La mutualisation des moyens est privilégiée : les stations sont préférentiellement multifonctionnelles (pour le système d'alerte de crues, pour un suivi de qualité,...) avec des courbes de tarage permettant d'avoir une polyvalence du fonctionnement en basses et hautes eaux.

Grégory GANDON (CAB) émet des doutes sur l'utilité de développer un réseau de mesures supplémentaires sur les affluents du bassin : les collectivités n'ayant pas de moyens financiers et techniques à engager, l'optimisation des crédits étant un des atouts de l'échelle du SAGE et le réseau hydrographique réagissant de manière sensiblement identique sur ce bassin hydrographique relativement petit. Selon lui, pour éviter les maîtrises d'ouvrage disparates, seule la DREAL pourrait développer un réseau de suivi supplémentaire sur les petits cours d'eau.

Florian ENSELME (PMA) suggère de s'intéresser plus particulièrement dans la proposition de Géo-Hyd à la notion de prévision. Il témoigne d'un engagement de PMA sur une station de Vieux-Charmont, donc en aval du bassin versant, pour anticiper le fonctionnement hydraulique (cote et débit des cours d'eau) des prochaines 24 heures et mieux anticiper les crues. Il évoque un travail conduit par le Conseil général 68 permettant d'avoir des cartographies prévisionnelles.

Olivier BOUJARD (DREAL) et Julie VEREECKE (DREAL) ajoutent qu'avant d'évaluer un nombre de stations supplémentaires à installer (dont le coût et la technicité de suivi seraient difficilement supportables pour certaines collectivités, tout comme pour la DREAL), il convient de mieux instrumenter et développer le réseau existant, notamment pour ce qui concerne la prévision. Ils évoquent un travail en cours entre les DDT et la DREAL pour informer les collectivités, selon les cotes des cours d'eau observées, les crues et les zones inondées à anticiper.

Anne QUENOT (AUTB) et Arnaud JACQUET (Géo-Hyd) concluent sur la conservation du premier point de la mesure uniquement (qui concerne les cours d'eau principaux) en ajoutant une réflexion pour évaluer l'utilité d'étendre le réseau de mesures.

Diapositives 33 et 34 – mesure 33 : Gérer le retour à la normale (post-crues)

Ewen LYVINEC (EPTB) témoigne des actions en cours de l'EPTB Saône et Doubs à l'échelle d'industries ou de bâtiments individuels et notamment d'un diagnostic de vulnérabilité conduit en partenariat avec la CCI du Doubs. Cette action pilote pourrait être reconduite sur le bassin de l'Allan.

Florian ENSELME (PMA) précise que les diagnostics de vulnérabilité peuvent concerner des bâtiments individuels alors que les plans de continuité sont davantage élaborés pour des structures publiques ou privées. Il propose de faire mention de la vulnérabilité des réseaux (électrique, d'eau potable, de gaz,...). Une telle étude de diagnostic de la vulnérabilité est en cours au sein de PMA, celle-ci fait écho au maillage des réseaux et va par conséquent au-delà des zones inondables de la collectivité.

Grégory GANDON (CAB) évoque le schéma départemental de gestion des ordures ménagères, en cours d'élaboration par le Conseil général 90, qui doit permettre d'anticiper la gestion des déchets post-crue. Il suggère qu'il soit fait mention de cet outil dans la mesure du SAGE.

Diapositives 35 et 36 – mesure 34 : Informer les populations et les professionnels et diffuser les possibilités de protection contre les épisodes fréquents d'inondation

Florian ENSELME (PMA) suggère de reprendre la mesure n°25 et de prévoir une information sur la gestion des ouvrages de lutte contre les inondations à la population.

Ewen LYVINEC (EPTB) et Olivier BOUJARD (DREAL) proposent de compléter la culture du risque en proposant le positionnement de repères de crues et de faire référence à l'observatoire hydrologique de Franche Comté (site internet en phase de test), comme outil de communication aux particuliers.

6. Conclusion

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que les quatre commissions thématiques se réunissent début juillet. Les travaux des différentes commissions seront ensuite présentés en bureau de la CLE, le 10 septembre et l'enjeu transversal de gouvernance sera développé durant cette séance.

Sur la base de ces travaux, la construction des scénarios globaux sera présentée en réunion d'inter-commissions le 16 octobre prochain.

Enfin, une réunion de CLE a été préfixée le 22 septembre durant laquelle seront validées les deux premières phases de l'étude : le diagnostic socio-économique et les tendances d'évolution.

10/09	Bureau
22/09, 17h	CLE (Commission Locale de l'Eau)
16/10	Inter-commissions

M. Gérard POIVEY (Conseil général 70) clôt la séance en remerciant les participants.